

Mon employeur peut-il enregistrer ou écouter mes conversations téléphoniques à mon insu ? | Denis JACOPINI

 Le Net Expert INFORMATIQUE Protection des données personnelles Sécurité Informatique - Cybercriminalité vous informe...	Mon employeur peut-il enregistrer ou écouter mes conversations téléphoniques à mon insu ?
Un employeur n'a le droit ni d'enregistrer ni d'écouter les conversations téléphoniques de ses employés s'ils n'en sont pas informés. S'il le fait, il commet un délit et risque des sanctions pénales.	
Nous organisons régulièrement des actions de sensibilisation ou de formation au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement. Besoin d'informations complémentaires ? Contactez-nous Denis JACOPINI Tel : 06 19 71 79 12 formateur n°93 84 03041 84	
Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise. Contactez-nous	
Cet article vous plaît ? Partagez ! Un avis ? Laissez-nous un commentaire ! S o u r c e http://www.aide.cnil.fr/selfcnil/site/template.do;jsessionid=4FBD806985B62BC62EB3DEBC567BF6F?name=Mon+employeur+peut-il+enregistrer+ou+%C3%A9couter+mes+conversations+t%C3%A9l%C3%A9phoniques+%C3%A0+mon+insu+%3F&id=106	